

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un tourne à gauche sur la RT 10 au carrefour de Valle Longhe

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COLLECTIVITE DE CORSE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Gilles SIMEONI - Président du Conseil exécutif

RCS / SIRET

Forme juridique

Collectivité Territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente.	Un aménagement de carrefour en T : - mise en place d'un dispositif de tourne à gauche

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le carrefour actuel a une configuration en T non aménagée. La circulation sur ce tronçon de route est dense et rapide toute l'année.

Cette situation a conduit la Collectivité de Corse à étudier un aménagement qui prend en compte l'ensemble de ces paramètres pour rétablir un niveau de sécurité convenable.

La solution retenue est l'aménagement du carrefour :

- En un tourne à gauche pour Valle Longhe avec création d'une troisième voie sur la RT 10 avec pose d'îlots séparateurs,

Ce carrefour se situe à une centaine de mètres de l'aménagement prévu sur Taglio Isolaccio qui a fait l'objet d'un cas par cas.

4.2 Objectifs du projet

Cet aménagement permettra de sécuriser ce carrefour. Il permettra notamment de sécuriser un point d'arrêt de ramassage scolaire.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le phasage des opérations est envisagé comme suit:

Création du voie centrale de stockage avec îlots matérialisés par les bordures en béton sur la RT 10 avec élargissement de la chaussée et pour la voie communale construction d'un corps de chaussée, îlots séparateurs et revêtement en enrobé.

La gestion des eaux pluviales sera assurée par des fossés enherbés sur la RT 10 et conservée en l'état sur la voie communale.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une demande de Déclaration d'Utilité Publique conjointe avec une demande d'enquête parcellaire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le linéaire de la RT10 impacté par l'aménagement représente 450 mètres. Le terrassement va générer 2 800m3 de déblais.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

L'aménagement est situé sur la commune de Talasani

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 9° 5 2' 8 6" 90 Lat. 4 2° 4 2' 0 4" 04

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

La commune traversée est Talasani.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement se situe à 220 mètres d'une ZNIEFF type II n°940004230 hauts maquis pré-forestiers des collines orientales de la Castagniccia et à 3,3 km d'une ZNIEFF type I n°9400030085 cordon littoral, zones humides et canaux du nord de san pellegrino.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement se situe dans une zone plateau.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone n'est pas couverte par un arrêté de protection biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone littorale la plus proche est située à 1 km environ du projet (côté orientale Corse). Le littoral côtier est inscrit dans les mesures compensatoires prescrites aux atteintes à la biodiversité.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement n'est à proximité d'aucun parc marin ni zone de conservation halieutique. Le parc naturel régional FR8000012 est à environ 4 km de l'aménagement. Le site sous responsabilité du conservatoire du littoral marine de Pinarello est à 8 km de l'aménagement.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il existe un plan d'exposition au bruit (PEB) à environ 7 km des aménagements mais il n'y a aucun plan de gêne sonore.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement n'est pas à proximité d'un monument ou d'un site présentant un intérêt patrimonial ou historique particulier. Le tourne à gauche est à plus d'un kilomètre d'un musée "maison maghiese".
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de zones humides d'importance internationale (sites RAMSAR) à proximité du projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il existe un arrêté DDTM/SRCS/n°0979-2016 du 5 décembre 2016 portant prescription de la prorogation du délai de révision du plan de prévention des risques d'inondation des petits bassins versants du Morianincu sur le territoire des communes de Cervione, Poggio Mezzana, San Nicolao, Santa Lucia di Moriani, Santa Maria Poggio, Taglio Isolaccio, Talasani, Valle di Campoloro. Il n'existe pas de PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement n'est pas concerné par un site ou des sols pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Talasani n'est pas située dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Talasani n'est pas concernée par des ouvrages de protection et de zone protégée. Le réseau de Talasani plaine est distribué par le service publique SI Casinca et le responsable de distribution est Kyrnolia.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de site inscrit proche de l'aménagement
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 (Directive habitats) n°FR 9402014 grand herbier de la côte orientale est à 1 Km en bord de mer. Le site Natura 2000 (Directive oiseaux) se trouve à l'étang de Biguglia distant de 15 Km.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé village et abords de penta di casinca est à 7,7km de l'aménagement.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu d'effectuer des prélèvements d'eau dans le milieu naturel, que ce soit en phase travaux ou en phase d'exploitation.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de drainage et/ou de modification dans les masses d'eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais en excédent seront chargés, transportés et mis en décharges en filière agréée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement ne nécessite pas d'apport en matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit un agrandissement de la chaussée sur une zone mi-imperméabilisée mi-végétalisée. En phase travaux, on démolie la chaussée existantes et on prend des emprises végétalisées. Après consultation, le conservatoire botanique naturel de Corse ne dispose pas de données d'espèce protégée ou sensible recensée dans le secteur.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux se situent à une distance telle du site Natura 2000 le plus proche qu'il n'y aura aucune incidence sur celui-ci.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il y a 4680m ² d'emprises non revêtues pour le tourne à gauche de Valle longhe.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site industriel classé SEVESO n'est présent dans la zone des travaux.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il existe un arrêté DDTM2B/SRCS/RISQUES/n°979-2016 du 5 décembre 2016 portant prescription de la révision de la prorogation du délai de révision du plan de prévention des risques d'inondation des petits bassins versants du Morianincu sur le territoires des communes de Cervione, Poggio Mezzana, San Nicolao, Santa Lucia di Moriani, Santa Maria Poggio, Taglio Isolaccio, talasani et Valle di Campoloro. Une enquête publique du 15 septembre au 15 octobre 2020 relative au projet de révision du PPRI des petits bassins du Morianincu, commune de Talasani a eu lieu.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de génie civil génèrent de façon générale du bruit et de la poussière. Des mesures seront mises en œuvre afin d'éviter tout risque sanitaire. Aucun risque sanitaire.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet au moment des travaux va entraîner une modification de la circulation (alternat). Lors de son exploitation, il n'y aura pas de trafics routiers supplémentaires à ceux rencontrés actuellement sur la RT 10.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, on aura des émissions sonores. En phase exploitation, il n'y aura pas d'augmentation de trafic donc pas de nouvelles émissions sonores que celles qui existent déjà.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase chantier n'est susceptible d'engendrer des odeurs qu'au moment de la pose du revêtement d'enrobés à chaud.</p> <p>Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'aménagement va entraîner des vibrations lors du sciage de la chaussée existante.</p> <p>Aucune installation générant des vibrations n'est à proximité de l'aménagement.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux seront réalisés en période diurne et ne seront pas à l'origine d'émissions lumineuses.</p> <p>L'éclairage public existant est conservé.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne modifiera pas le trafic sur la RT 10. Les rejets atmosphériques resteront équivalents à ceux déjà existants.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Ni la phase travaux, ni la phase d'exploitation n'engendreront des rejets liquides.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Ni la phase travaux, ni la phase d'exploitation n'engendreront des effluents.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase travaux engendrera des déchets qui seront traités par l'entreprise. La démarche est de valoriser et de recycler un maximum de déchets. Pour ceux non valorisés et non recyclés, ils seront transportés en centre de traitement agréé.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur une zone semi-urbanisée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite des acquisitions foncières en amont et en aval de la RT10 pour des emprises végétalisées.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Un projet de création d'un giratoire entre la RT 10 et la RD 30 (voir en annexe les photographies du carrefour) permettrait de supprimer le carrefour en té existant et de détourner les voies secondaires communales vers ce giratoire. Le giratoire répondra à un projet de réorganisation du réseau routier communal qui envisage de supprimer tous les accès secondaire à la R.T 10. Le giratoire se situera à 680 m de l'aménagement du tourne à gauche de Valle Longhe et sera également sur la commune de Talasani. Les différents aménagements de la RT10 sont prévus dans le plan pluriannuel d'investissements des infrastructures de transport approuvé par l'Assemblée de Corse le 27 avril 2017 qui prévoit des actions d'aménagement sur les points d'échange le long de la RT10 afin de fluidifier et sécuriser la circulation.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

A priori, le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.
Le carrefour Valle Longhe avec la RT10 sur la commune de Talasani a besoin d'être réaménagé car, en plus d'assurer en sécurité la desserte des hameaux de Valle Longue et de Milioni, il va sécuriser le point de ramassage scolaire côté est de la RT10.
Ce projet aura un impact positif car il sécurisera les échanges routiers avec la RT10.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1: Arrêté PPRI Annexe 2: zones remarquables RT10 - Valle longhe

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Ajaccio

le,

09 JUL. 2021

Signature

Pè u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica è per delegazione
Pour le Président du Conseil Exécutif de Corse et par délégation

U Direttore generale aghjunta / Le Directeur Général Adjoint

Daniel LABORDE